

Séance du 11 juillet 2024

**Délibération n° D2024-040**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à vingt heures trente-deux minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**, dûment convoqués le **05 juillet 2024**.

**Présents :** CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Philippe, EGEA Frédéric, FAGES Christine, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration(s) :** BEAUMONT Yvon (pouvoir à GAUFFRE Christian), BERNARD Jean Luc (pouvoir à THOMAS Rémi), CHUREAU Esther (pouvoir à CADAUX Didier), DELMAS Corinne (pouvoir à FAGES Christine), FORT Dominique (pouvoir à MUYS Elisabeth), GALTIER Samuel (pouvoir à VICENTE Florian)

**Absent(s) excusé(s) :** ARIZA Emmanuelle, CARRIERE Edith, LOPEZ Emilie

Nombre de Membres en Exercice : 19  
Nombre de Membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Vote(s) Pour : 13  
Vote(s) Contre : 0  
Absentions(s) : 3

Publiée le : 12 juillet 2024

Transmise au Représentant de l'État le : 12 juillet 2024

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. VICENTE Florian** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet de la délibération : Rachat de gros matériels du cabinet dentaire à la maison de santé**

- Vu les dispositions de l'article 57-A de la loi du 23 décembre 1986 ainsi que les dispositions des articles 1713 et suivants du Code civil,
- Vu le bail à usage professionnel initial signé le 1<sup>er</sup> mars 2013 pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> mars 2013,
- Vu l'avenant au bail n°1 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin de modifier la répartition des surfaces due au partage du local « rangement du matériel »,
- Vu l'avenant au bail n°2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 afin de modifier le nom du preneur,

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le docteur Fanny RIVIERE DEDIEU, dentiste à la maison de santé de Saint-Georges-de-Luzençon a transmis sa rupture de bail professionnel de 6 mois par courrier recommandé reçu le 03 mai 2024.

Monsieur Le Maire a reçu à plusieurs reprises Mme RIVIERE DEDIEU afin :

- de connaître les éventuels professionnels intéressés par la reprise du bail,
- d'avoir l'inventaire du matériel du cabinet dentaire et son estimation,
- d'engager une négociation quant à la reprise éventuelle du matériel par la Mairie.

Séance du 11 juillet 2024

**Délibération n° D2024-040**

---

Suite à l'inventaire chiffré s'élevant à 84 120 €, Monsieur Le Maire a ainsi fait une première proposition de rachat du matériel de 60 000 € et la remise gracieuse des derniers 3 mois de loyers (août, septembre et octobre 2024).

Mme RIVIERE DEDIEU a entre-temps vendu une partie du matériel.

Monsieur Le Maire indique également qu'il faudra que la collectivité achète, éventuellement, d'autres matériels si elle veut faciliter l'installation d'un nouveau praticien.

Ces investissements seront faits dans la limite d'une enveloppe globale de 60 000 €, un emprunt sera souscrit.

Le nouveau dentiste paiera une location du matériel en fonction du matériel investi par la collectivité.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

- d'**AUTORISER** Monsieur Le Maire à racheter le matériel restant dans le cabinet médical suivant un inventaire signé des 2 parties (Mme RIVIERE DEDIEU et Monsieur Le Maire),
- de **RACHETER** éventuellement le matériel manquant en fonction du nouveau praticien,
- d'**ACCEPTER** que ces investissements se feront dans la limite d'une enveloppe globale de 60 000 €,
- d'**ACCEPTER** la remise gracieuse des derniers 3 mois de loyers (août, septembre et octobre 2024) à Mme RIVIERE DEDIEU,
- d'**AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

13 voix pour

0 voix contre

3 abstentions (M. CARNAC Alain, M. BEAUMONT Yvon, M. GAUFFRE Christian)

**DECIDE :**

- d'**AUTORISER** Monsieur Le Maire à racheter le matériel restant dans le cabinet médical suivant un inventaire signé des 2 parties (Mme RIVIERE DEDIEU et Monsieur Le Maire),
- de **RACHETER** éventuellement le matériel manquant en fonction du nouveau praticien,
- d'**ACCEPTER** que ces investissements se feront dans la limite d'une enveloppe globale de 60 000 €,
- d'**ACCEPTER** la remise gracieuse des derniers 3 mois de loyers (août, septembre et octobre 2024) à Mme RIVIERE DEDIEU,
- d'**AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Séance du 11 juillet 2024

**Délibération n° D2024-040**

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon  
Le 11 juillet 2024

Le Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,  
Monsieur Le Maire  
M. CADAUX Didier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception en préfecture  
012-211202254-20240711-20240711\_040-DE  
Reçu le 12/07/2024